

Les Cahiers Fernand Pelloutier

CAHIERS DE RECHERCHE ET DE LIBRE DISCUSSION SUR LES PROBLEMES DE L'EDUCATION ET DE L'ACTION OUVRIERES

« ... des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître et sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même ».

Fernand PELLOUTIER

CAHIERS MENSUELS - N° SPECIAL-DOUBLE 20-21 OCTOBRE-NOVEMBRE 1951.
=====

	Pages
- Pourquoi ce numéro spécial ? , par Denyse WURMSER	1
- Les salaires et le pouvoir d'achat en France, par A. SIDRO Secrétaire général de la Fédération des Employés & Cadres ..	2
- I. Rétrospective de la politique des salaires de 1939 à 1950	3
- II. La situation économique au début de 1951	9
- III. La place des salaires dans l'économie	15
- IV. Les revenus salariaux en 1951 - Le niveau de vie et le pouvoir d'achat	39
- La semaine d'Etudes de la C.I.S.L. au Tyrol, par M. VASSIL .	50

=====

Le Numéro : 50 Francs - Abonnement ordinaire - 6 numéros : 150 frs.
- Abonnement de soutien - Minimum : 300 Frs.

POURQUOI CE NUMERO SPECIAL ?

=====

Ce serait une ironie de dire que la question des salaires et du coût de la vie est "dans l'air". Il y a quelques années déjà que nous pouvons, les uns et les autres, la sentir monter au premier rang des causes d'une crise magistrale qui ne manquera pas d'éclater, et vraisemblablement sous peu. Elle risque alors d'achever de mettre par terre ce qui nous reste de régime démocratique et républicain, au grand regret, peut-être, de ceux mêmes qui y auront le plus contribué par leur incompréhension de nos besoins et par leur égoïsme forcené.

Aussi avons-nous pensé qu'un numéro des Cahiers pouvait être consacré à une étude de la question. Nous en avons même fait un numéro double, préférant ne pas interrompre la publication du remarquable document que nous vous présentons. Il est dû à notre camarade SIDRO, Secrétaire général de la Fédération des Employés et Cadres, et avait été préparé pour être soumis à la Fédération Internationale. Il a bien voulu nous autoriser à le communiquer à nos lecteurs et nous l'en remercions très vivement.

La question du salaire, comme le faisait, d'ailleurs, remarquer Robert BOTHEREAU à l'ouverture de nos cours, le 12 Octobre, pose maintenant une série de problèmes connexes dont il faudra bien discuter entre nous si nous ne voulons pas nous arracher les yeux devant les autres. Quel rapport le mouvement syndical doit-il admettre entre la part faite au salaire direct et celle qui est faite au salaire social? Cette partie du salaire que représente la Sécurité Sociale ne peut-elle être mieux gérée? Ne faut-il pas, entre autres, apprendre aux travailleurs à en user avec elle en gestionnaires responsables? Que devons-nous penser de la hiérarchie et de l'ouverture plus ou moins accentuée de l'éventail des salaires? Dans quelle mesure enfin, participerons-nous à l'accroissement de la productivité et quelles garanties devons-nous exiger pour la protection de la santé des travailleurs et l'amélioration de leur niveau de vie? Comment incorporerons-nous l'augmentation du profit qu'elle apporte au salaire ouvrier?

Toutes questions sur lesquelles vous avez une opinion, si nous en jugeons par les réactions qu'elles provoquent dans les réunions syndicales et les congrès. Lisez l'étude de SIDRO. Méditez-la. S'il n'aborde pas la question de la productivité, vous savez cependant que la Confédération étudie les modalités qui permettraient de la faire entrer dans le calcul de l'échelle mobile. Mais SIDRO soulève un autre vaste

problème qui est celui du logement. Ce point seul mériterait déjà que nous lui consacrons tout un Cahier. Peut-être pourrions-nous le faire un jour.

A vous camarades de nous faire part de vos observations et de vos commentaires.

Denyse WURMSER.

-:-:-:-:-

LES SALAIRES & LE POUVOIR D'ACHAT EN FRANCE

=====

Par A. SIDRO
Secrétaire Général de la Fédération des
Employés & Cadres
Membre de la Commission Supérieure des
Conventions collectives
Président de la Section Commerce de la
Fédération Internationale des Employés
& Techniciens

La démocratie se mesure aussi dans la répartition des produits, des biens ou services dont dispose une nation.

L'explication de certains aspects de la vie sociale et politique française se trouve en grande partie dans cet exposé.

Alors qu'au début de l'année 1951, la situation économique française est, dans l'ensemble, satisfaisante, le niveau de vie des salariés français est parmi les plus bas d'Europe Occidentale.

C'est là une question dont les Gouvernements ne parlent guère, car ils n'ont pas lieu de s'en enorgueillir.

Le tableau brossé ci-dessous n'est pas noirci à dessein; il est établi d'après des statistiques officielles et facilement contrôlables. Il ne fait que refléter l'injustice criante qui est la base de la structure économique française.

Malgré les efforts tentés par le mouvement syndical pour rétablir et consolider le pouvoir d'achat des salariés, dès qu'il a commencé à gravir la pente, ce dernier roule un peu plus au fond du fossé.

I.- RETROSPECTIVE de la POLITIQUE des SALAIRES de 1938 à 1950.

Bien que l'année 1938 soit celle des conventions collectives généralisées mises en place en 1936 et 1937, elle reste une année sombre pour le mouvement syndical. La guerre menaçait déjà avec ses incidences économiques et les décrets-lois d'exception DALADIER REYNAUD illustraient la question sociale. Cependant, elle peut servir de terme de comparaison car elle permet d'avoir une vue à peu près exacte du régime des salaires, encore qu'à l'époque la Statistique Générale de la France avoue son impuissance à déterminer le revenu réel des travailleurs.

Les statisticiens n'étudient que la seule évolution des taux horaires, travail plus facile, mais combien imprécis.

Il faut avoir ceci présent à l'esprit avant de comparer les indices moyens des prix et des salaires (1).

Partant de la base 1930 = 100, ces indices moyens étaient au 1er novembre 1938 :

Coût de la vie à la consommation familiale (213 articles)

(moyenne départementale non compris PARIS) 120,3

Moyenne des taux horaires des salaires ordinaires (2)

(non compris PARIS)	Hommes (6 frs 19)	151,7
	Femmes (3 frs 42)	141,3

(Source : Statistique Générale de la France)

"Le Peuple", journal officiel de la vieille C.G.T. (celle dont se réclame la C.G.T.-F.O.) examinant le 1er Avril 1939 le mouvement des salaires au cours de l'année 1938, concluait de la façon suivante :

"C'est tout juste si durant cette période - octobre 1937, Octobre 1938 - la hausse des taux moyens horaires a compensé celle du coût de la vie et encore est-ce une conclusion singulièrement optimiste qu'on peut tirer de calculs aléatoires que l'expérience quotidienne ne confirme guère."

Les travailleurs français allaient bientôt faire une autre expérience bien plus amère.

-
- (1) L'application de la loi du 21 Juin 1936 établissant la semaine de 40 heures avait entraîné un relèvement de 20 % des taux horaires.
- (2) Que veut dire exactement salaire ordinaire? La Statistique Générale de la France ne le dit pas!

En 1939, les conventions collectives sont suspendues, les salaires et les prix bloqués, les lois sociales mises en sommeil.

Cette situation durera toute la guerre aggravée de 1940 à 1944 des servitudes qu'entraîne l'occupation.

La "politique" des occupants et du Gouvernement de VICHY, consiste à maintenir aussi bas que possible le montant des salaires pour obliger la main d'œuvre qualifiée à partir travailler en Allemagne. Cette ignoble astuce s'avèrera inopérante, comme les mesures du "Gouvernement" pour peser sur les prix.

La C.G.T. étant dissoute, les syndicalistes restés fidèles à leur conception se regroupent dans le Comité d'Etudes Economiques et Syndicales qui diffuse divers documents sur les salaires.

L'Etude n° 4 datée du 22 Février 1941 examine les possibilités d'augmentation des moyens d'existence des salariés. Elle préconise des solutions valables seulement pour l'immédiat et qui ne doivent pas mettre en cause les principes traditionnels de rémunération définis par le syndicalisme français.

Pour déterminer le salaire minimum annuel de subsistance, le Comité élabore un budget type comprenant un poste non alimentaire, un poste alimentaire divisé lui-même en denrées rationnées et non rationnées, un poste loyer-chauffage, un poste divers, etc...

Le salaire minimum annuel du manoeuvre célibataire est fixé ainsi à 13.700 Francs.

Ce budget type sera suivi par l'équipe du C.E.E.S. pendant toute l'occupation. Deux mois seulement après, l'Etude n° 7, du 19 Mai 1941, repose le problème dans d'autres termes bien que les principes dont elle s'inspire soient restés les mêmes.

Elle rejette la stabilité des salaires puisque celle des prix est rompue depuis longtemps.

Le salaire minimum réclamé est de 15.000 Francs par an pour le manoeuvre célibataire.

Les quelques exemples cités des salaires en vigueur sont les suivants :

NANTES : Bâtiment 6 frs de l'heure soit 1.500 Frs par an
Alimentation, 4,80 frs de l'heure, soit 10.000 Frs
par an.
TOURS : Habillement (femmes) 2,90 frs de l'heure, soit
6.050 Frs par an.

NANCY : (zone interdite)

Métallurgie 5,30 Frs de l'heure, soit
11.030 Frs par an.

Dactylos (femmes) 7.000 Frs par an.

Région parisienne :

Employés de Banque, 14.000 Frs par an.

Employés aux écritures, 12.200 Frs par an.
pour un horaire correspondant à 45 heures de
travail par semaine.

En Janvier 1942, alors que les salaires n'ont pratiquement pas bougé, une nouvelle étude fixe à 24.000 francs par an la rémunération minimum indispensable du manoeuvre célibataire.

L'écart est tragique !

Quelques palliatifs sont apportés dans le courant de l'année 1942, puis celles de 1943 et 1944. Mais le rapport salaires-prix reste aussi catastrophique.

Dès la libération le premier soin du Gouvernement provisoire est de décider en septembre 1944, une augmentation de 5 frs de l'heure.

Au mois d'octobre 1944 une évaluation sommaire du pouvoir d'achat du manoeuvre se présente ainsi (base 100 = 1938)

Année	Indice du Coût de la vie (1)	Indice du Salaire horaire moyen	Pouvoir d'achat
1938	100	100	100
Oct. 1944	520	217	41,8

Le mouvement syndical, qui se prépare fièvreusement au rétablissement du niveau de vie, pense qu'une politique économique efficace va être élaborée et propose : "Relèvement immédiat de 50 % puis remise en ordre des salaires. Contrôle des prix, économie dirigée."

(1) (Mémento pour les représentants de la C.G.T.F.O. à la Commission Supérieure des conventions collectives 31/851, Etude de G.D. DELAMARRE d'après les sources de l'I.N.S.E.E "Etudes et Conjoncture" mai-juin 1951).

Le coût de la vie est celui de la consommation familiale (213 articles) ramené par G.D. DELAMARRE au coefficient 100 = 1938.

En fait, il n'y aura jamais que de mauvais compromis suivis d'échecs plus ou moins retentissants.

Le Gouvernement de mars 1945 à Février 1950 fixe lui-même, après consultation des organisations professionnelles, les prix et les salaires.

Ces derniers sont constamment tenus en bride, alors que les premiers galopent dès 1945 sans que les Pouvoirs Publics aient jamais la possibilité de les freiner, puisqu'ils se dessaisissent peu à peu de tout moyen de contrôle.

Il faut cependant porter à l'actif du dirigisme des salaires

a) La réduction de l'écart des rémunérations entre PARIS et la Province

1938	Professionnels		Manœuvres	
	Paris	Province	Paris	Province
	164	100	153	100

(Enquête de l'I.N.S.E.E. auprès des Maires et Prud'hommes)

alors que l'écart Paris-Province le plus grand, enregistré en 1950 est de 25,9 % sur les salaires parisiens de la même catégorie professionnelle (Enquête périodique du Ministère du Travail avril 1950).

b) Le rapprochement des salaires féminins et masculins : En Octobre 1938, la moyenne des salaires féminins est de 60 à 70 % des salaires moyens masculins. Alors qu'en Janvier 1950 la différence moyenne n'est plus que de 7,3 % (Enquête périodique du Ministère du Travail).

c) L'égénéralisation des salaires entre professions par suite de la remise en ordre de 1945 et l'institution des classifications et des coefficients hiérarchiques.

L'écart entre la métallurgie et le textile qui était de 34 % en 1938 est aujourd'hui inexistant.

L'écart entre la métallurgie à PARIS (moyenne horaire 10, 80 frs) et le commerce non alimentaire (moyenne horaire 8,60) qui était de 25,5 % en 1938 est en Janvier 1950 de 8,4 % (enquêtes du Ministère du Travail).

Mais, outre le décalage aggravé entre les prix et les salaires, il faut porter au passif du dirigisme des salaires un écrasement de la hiérarchie professionnelle.

En 1938, un manoeuvre touchait 73 % du salaire du professionnel.

En 1950, il en perçoit environ 83 % (Enquêtes de l'I.N.S.E.E. auprès des Maires et des Prud'hommes).

Un haut fonctionnaire percevait en 1938 dix fois le salaire d'un garçon de bureau, son traitement n'est aujourd'hui que de 5 fois et demi supérieur.

Ce phénomène de poussée des bas salaires vers les plus hauts qui, dans certains pays, comme les Etats-Unis et la Suède, apparaît comme une tendance normale d'égalité sociale et démocratique, n'est en France que le signe de la dévalorisation du travail traduisant un appauvrissement général des masses salariées.

Après la mise en ordre des salaires de 1945, le Gouvernement assailli de protestations par les organisations syndicales qui justifient leurs demandes par la montée des prix, procède à quatre relèvements :

- Juillet 1946, relèvement de 25 %
- Juin et Juillet 1947, relèvement de 11 %.
- Janvier 1948, prime horaire uniforme de 10 frs.
- Septembre 1948, prime horaire uniforme de 7 frs.

Ces deux dernières décisions qui écrasaient la hiérarchie, ont été compensées en partie par l'abrogation de l'impôt cédulaire qui pesait plus lourdement sur les salaires élevés.

La législation est tellement inextricable que peu de militants s'y retrouvent.

En 1949, une expérience de baisse des prix est amorcée. Elle se termine aussi lamentablement que l'expérience de dirigisme à sens unique (à sens inique pourrait-on dire!).

En Février 1950 le Parlement vote une loi rétablissant la libre discussion des salaires dans le cadre des conventions collectives.

Mais le Gouvernement fausse le jeu. Inquiet des répercussions de l'augmentation des salaires du secteur privé sur les traitements des fonctionnaires et les rémunérations des secteurs nationalisés qu'il contrôle, il intervient abusivement dans les discussions, soutenant certains patrons qui, trop heureux de l'aubaine, se retranchent derrière son autorité, et sans fin, ergote pour la fixation du salaire minimum interprofessionnel seule prérogative qu'il ait conservée.

Ce sont les séquelles du dirigisme des salaires; la nouvelle politique des salaires n'est en fait, qu'une liberté étroitement surveillée.

Pour conclure cette rétrospective, citons quelques chiffres.

Le budget type d'un travailleur parisien célibataire est estimé en Janvier 1950 par la C.G.T.-F.O., à 16.200 frs par mois (prix relevés à PARIS par des enquêtes directes).

Ce budget couvre les dépenses nécessaires et incompressibles que doit satisfaire ce travailleur.

A la même date, le salaire garanti du manoeuvre est légalement de 59,50 frs de l'heure, soit, y compris les majorations des heures supplémentaires pour une durée de travail correspondant à 45 heures par semaine, un salaire mensuel de 11.600 frs.

Les ressources mensuelles incompressibles sont donc loin d'être assurées par la législation des salaires. La vie s'est chargée cependant de briser le corset de fer du dirigisme gouvernemental. La deuxième enquête semestrielle du Ministère du Travail (Janvier 1950) aboutit aux résultats suivants pour la région parisienne (nous retenons seulement trois professions et la moyenne de toutes les activités).

	Industrie mécanique et électrique	Bâtiment & Travaux publics	Commerce non alimentaire	Moyenne
	Taux Salaire hor. mensuel	Taux Salaire hor. mensuel	Taux Salaire hor. mensuel	Taux Salaire hor. mensuel
<u>Manoeuvre</u>				
Hommes	73,4 14.680	68,4 13.680	70,3 12.655	70,5 14.100
Femmes	69,3 13.860	- -	- -	66,5 13.300
<u>Ouvrier Spécialisé</u>				
Hommes	87,7 17.540	80,3 16.060	80,9 15.430	84,4 16.880
Femmes	79,7 15.940	- -	76,1 13.200	78,1 15.620
<u>Ouvrier Qualifié</u>				
Hommes	102,5 20.500	87,8 17.560	93,4 16.200	96,7 19.340
Femmes	91,8 18.360	- -	85,1 14.750	86,4 17.280
Durée hebdoma- daire de Travail	45 h. pour l'ensemble des catégo- ries (1)	45 H. pour l'ensemble des catégo- ries.	40 h. pour l'ensemble des catégo- ries.	45 h. pour les ouvriers - 43 h.45 pour les employés (2)

(1) L'enquête ne donne que les taux horaires, le salaire mensuel est établi en tenant compte de la durée de travail effectuée à PARIS dans chacun des groupes professionnels.

(2) La durée moyenne de travail des employés est inférieure à celle des ouvriers.

Le commerce non alimentaire fait 40 heures en règle générale. Mais certaines activités, la Banque notamment, en font 45.

REMARQUES. - Ainsi, dans l'industrie mécanique et électrique, le montant du budget type (16.200 frs) est couvert par le salaire à partir de l'ouvrier spécialisé pour les hommes, de l'ouvrier qualifié pour les femmes.

Dans le bâtiment à partir de l'ouvrier qualifié, l'ouvrier spécialisé l'approche à peine.

Dans le commerce non alimentaire, à partir de l'employé qualifié pour les hommes et n'est presque jamais atteint par les femmes qui sont, malgré la législation fixant le principe "à travail égal, salaire égal", maintenues dans des emplois légèrement inférieurs.

Dans ce groupe professionnel c'est la moindre durée de travail qui réduit les ressources mensuelles. Le salaire horaire est égal ou quelquefois supérieur à celui du bâtiment.

Ces deux dernières activités se situent d'ailleurs légèrement au-dessous de la moyenne horaire de l'activité générale.

Les salaires les plus élevés sont pratiqués dans l'industrie polygraphique avec des taux de 82 frs, 107 frs,70 et 124 frs,30, pour chacune des catégories professionnelles citées (hommes).

Les salaires effectifs donnés par le Ministère du Travail sont exacts à 5 % près.

Toutefois, comme ce dernier ne cite que les salaires bruts, on peut estimer que les seules retenues sociales pratiquées sur le salaire et dont l'enquête ne tient pas compte, compensent la différence entre les taux horaires bruts et ceux effectivement perçus par les travailleurs considérés.

En conséquence, la comparaison faite entre les salaires et les ressources indispensables conserve toute sa valeur.

Enfin, les moyennes de salaires de l'activité générale n'ont qu'une valeur statistique, car les ressources d'un travailleur sont liées à la durée du travail et au salaire horaire pratiqués dans sa propre profession.

II.- LA SITUATION ECONOMIQUE AU DEBUT DE 1951

La situation dressée par les augures officiels à la veille des élections apparaît favorable.

Dans la présentation du budget, le Ministre des Finances

souligne quelques faits essentiels (1).

Production électrique : 13,5 millions de kilowatts de puissance installée contre 11,5 millions à la veille de la guerre.

Production charbonnière : 4,3 millions de tonnes de charbon extraites par mois contre 3,8 millions en 1938.

Sidérurgie : 100 hauts fourneaux remis à feu.

Agriculture : 140.000 tracteurs en service contre 30.000 en 1938

Indices de production générale : Records de 1929 atteints.

BALANCE COMMERCIALE EN EQUILIBRE.

Le budget de l'Etat exprimé en monnaie constante est supérieur de 10 % à celui de 1938.

Les recettes de 1950 couvrent 90 % des dépenses contre 60 % en 1938.

L'activité économique est plus élevée d'environ 25 % sur la même année.

La durée moyenne de travail atteint presque 45 heures par semaine contre 39 heures 12' en 1938.

Le nombre de chômeurs secourus s'élève à 50.000 au lieu de 400.000 en 1938.

(1) Depuis 1945 certains militants se laissent prendre au chant des sirènes gouvernementales : "Equilibre budgétaire à tout prix, confiance, fiscalité, instrument d'une politique économique" et autres slogans depuis toujours rejetés par le mouvement ouvrier.

Un grand libéral, professeur d'économie politique, disait déjà que le budget n'est que la conséquence de l'économie.

Le remarquable ouvrage "La réforme Fiscale" de la Commission d'Etudes Economiques, Fiscales, Financières et Administratives du Syndicat National des Cadres des Contributions Directes et du Cadastre (F.O.) (dont un mémoire a été couronné par l'International Fiscal Association en 1950) cite l'opinion émise par Mr LAURE, Inspecteur des Finances dans un rapport officiel.

"Il convient de n'accepter qu'avec beaucoup de réserves, et pour ne l'appliquer que dans des cas exceptionnels, la théorie suivant laquelle la fiscalité doit être l'instrument d'une politique économique. Piètre instrument certes, dont l'action mal contrôlable, est irréversible et dangereuse."

Les dépenses de fonctionnement des services civils sont en monnaie constante inférieures de 25 % à celles de 1938. Les dépenses de reconstruction et d'investissement sont elles, vingt fois supérieures à celles de 1938 en monnaie constante, soit plus de quatre cents fois en francs courants (à noter que l'aide américaine est en recul : 300 milliards de francs en 1949, et 180 seulement au budget de 1950).

POUR L'AGRICULTURE.

Les récoltes de blé, (1) de betteraves sucrières et de vin ont été bonnes. Il y a abondance de fourrage et de betteraves fourragères.

Les oléagineux sont dix fois plus élevés qu'avant guerre, les fruits une fois et demi plus élevés qu'en 1938.

La production de viande et de produits laitiers est telle qu'elle a permis en 1950 de compléter les exportations habituelles de céréales, fruits et légumes (2).

POUR L'INDUSTRIE.

La production charbonnière s'accroît chaque année et le rendement par ouvrier est amélioré par rapport à 1938.

La sidérurgie est en net progrès avec des possibilités d'exportation.

Le textile a une production supérieure de 10 % à celle de 1938 avec quelques difficultés d'approvisionnement en matières premières.

Le bâtiment qui a disposé de 7 millions de tonnes de ciment est actif mais son activité demanderait à être doublée ou triplée car le problème du logement reste la pierre angulaire d'une politique sociale digne de ce nom.

(1) En 1951 l'incohérence a dépassé les limites. Une majoration du prix du blé de près de 40 % a été décidée par le Gouvernement mettant ainsi le prix du blé français très nettement au-dessus des cours mondiaux.

(2) Aux dires des "techniciens", les exportations de viande sont la cause de la hausse exorbitante des prix du marché intérieur. Mais dès que les pouvoirs publics ont arrêté les exportations et sont revenus à la taxation pour si timorées qu'elles soient, ces mesures ont provoqué la révolte ouverte des "professionnels". Preuve supplémentaire de la déliquescence de l'autorité qui ne s'exerce que contre les travailleurs. Car la "bataille du beafsteck" (sic) ne manquera pas de se terminer par une faillite lamentable.

POUR LES TRANSPORTS.

Légère diminution sur 1949 du trafic de la Société Nationale des Chemins de Fer Français due à la baisse du pouvoir d'achat pour les voyageurs, à la concurrence de la route pour les marchandises. Mais, malgré les difficultés financières qu'elle rencontre, la S.N.C.F. poursuit la modernisation de son réseau (électrification, renouvellement du matériel roulant).

Le trafic routier est bon; l'indice des tonnes chargées est à 125, celui des tonnes-kilomètres à 153, par rapport à 1938.

Le parc des camions est supérieur de 13 % à celui de 1949, plus élevé que celui de 1938.

Le trafic maritime est supérieur à celui de 1948 pour tous les ports sauf pour ROUEN (réduction des importations charbonnières) NANTES, ST NAZAIRE et CHERBOURG (ce dernier avait bénéficié d'une activité artificielle à la fin de la guerre).

MARSEILLE, LE HAVRE, SETE et DUNKERQUE ont une activité supérieure à celle de 1938. BORDEAUX et ROUEN sont légèrement au-dessous, NANTES, ST NAZAIRE et CHERBOURG n'en sont qu'aux deux tiers.

Il faut ajouter à cela que la flotte marchande est supérieure de 3 % en nombre et d'environ 7 % en tonnage à celle de 1938, avec une répartition variable selon les catégories de navires (122 % en nombre et 186 % en tonnage pour les pétroliers, 117 % en nombre et 130 % en jauge brute pour les cargos, 55 % en nombre et 60 % en tonnage seulement pour les paquebots, mais pour ces derniers, 38 % du tonnage actuel est commandé ou en construction ce qui rajeunira considérablement la flotte).

Les transports aériens ont vu s'accroître leur activité. AIR-FRANCE vient tout de suite après les Compagnies américaines pour le transport des passagers, le fret et le nombre de kilomètres parcourus.

La navigation intérieure est le seul mode de transport qui n'ait pas retrouvé son niveau d'activité de 1938. Toutefois, le redressement se poursuit régulièrement; les indices de tonnage global embarqué étant de : 1938 = 100, 1948 = 75,7, 1950 = 90,8.

POUR LE COMMERCE INTERIEUR.

Les données de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.) ne sont pas très précises. L'I.N.S.E.E. se plaint d'ailleurs du manque de compréhension des commerçants vis-à-vis des investigations de ses services.

On peut cependant donner comme ordre de grandeur à la moyenne mensuelle des 10 premiers mois (1) de l'activité commerciale - Base 100 = 1938.

	Indices du Chiffre d'affaires	Indices du Volume des ventes
<u>Commerces alimentaires</u>		
Coopératives de consom.	1979	87,8
Stés à succursales mult.	1454	?
<u>Commerces non alimentaires</u>		
Gds magasins de PARIS	1307	?
Chaussures (25 magasins)	1234	62,5

Sources : "Etudes et Conjoncture" revue de l'I.N.S.E.E.

On voit ainsi que les acheteurs se portent plutôt vers les denrées alimentaires indispensables que vers les articles manufacturés, signe d'appauvrissement du marché intérieur.

L'évolution des prix sera examinée plus loin, avec celle du niveau de vie.

LE REGIME FISCAL

En 1950, le recours à l'impôt est beaucoup plus prononcé. Mais la répartition de la charge fiscale est très mauvaise, les grands secteurs économiques démontrant une aptitude à frauder qui atteint au scandale et fausse complètement les statistiques officielles.

Ce sont d'ailleurs, ceux qui pratiquent le mieux l'évasion fiscale qui crient le plus fort et réclament des mesures d'allègements quand ce ne sont pas des privilèges nouveaux.

L'ouvrage déjà cité, "La Réforme Fiscale" du Syndicat National des Cadres des Contributions Directes, rappelle que le rapport sur l'activité de l'Inspection Générale des Finances, en 1946 et 1947 constate :

"Quand la fraude atteint l'importance dont on a donné maints exemples, quand le mode d'imposition des agriculteurs aboutit à des résultats sans aucun rapport avec leur bénéfice réel, quand les commerçants, les industriels, les professions libérales peuvent dissimuler au fisc le tiers, la moitié ou plus de leur chiffre d'affaires ou de leurs revenus, quand

(1) Le mois de décembre étant le plus fort mois de l'année, tant en chiffre qu'en volume, la moyenne annuelle serait sans doute un peu plus élevée.

enfin, le contrôle est à ce point inexistant que certains enquêteurs n'hésitent pas à considérer comme le moindre mal un régime de forfaits même sommairement établi, il existe encore des impôts, mais il n'existe plus de régime fiscal."

Quant au Syndicat National des Cadres des Contributions Directes et du Cadastre (F.O.), il définit ainsi le régime fiscal :

- L'impôt est une façade derrière laquelle se cachent les plus graves inégalités.

- L'impôt est sans rapport avec le revenu réel du citoyen.

- Le contribuable intégral - le salarié mis à part - n'est plus que l'exception cependant que les exonérations abusives et injustifiées se multiplient.

- Personne ne comprend plus rien à une fiscalité tellement changeante et inextricable que l'assujéti ne sait plus ce qu'il doit, à qui il doit, et quand il doit. (1)

L'évasion fiscale est évaluée pour 1951, par le même syndicat, à des chiffres qui dépassent l'entendement (le double du revenu déclaré).

(Evaluation pour 1951 : revenus déclarés 4.471 milliards, revenus réels imposables : 15.000 milliards).

Et c'est avec cet instrument qui engendre le privilège, qui est un appât électoral au service de toutes les lâchetés; inique, aveugle, et sans discernement, inextricable et inefficace, parfaitement incapable d'assurer techniquement l'équilibre du budget, ce nouveau tonneau des Danaïdes, que l'on veut faire une politique économique.

En effet, piètre instrument et misérable politique.

La situation économique puisée toujours aux sources officielles était nécessaire pour faire ressortir la dégradation constante du pouvoir d'achat.

Car l'injustice sociale ne peut être plus longtemps célée quelque soin qu'on veuille bien y mettre.

(1) Toutes les définitions données de "l'instrument" (ou du régime fiscal) dans ce paragraphe, sont choisies dans un tract distribué par le Syndicat National des Cadres des Contributions Directes et du Cadastre, tract de vulgarisation intitulé : "Contre l'injustice fiscale".

III.- LA PLACE DES SALAIRES DANS L'ECONOMIE.

Depuis cinq ans les organisations ouvrières et patronales, les pouvoirs publics et les techniciens disputent sur la fixation du rapport salaires-prix.

Souvent, l'objet du différend est présenté comme portant sur la date de référence à choisir pour établir le nouveau palier. Les uns avancent l'année 1938, les autres celle de 1929.

Or, pour les responsables syndicaux, il s'agit moins de retenir une date de référence que d'établir une politique de haut niveau de vie, créant de larges marchés de masse. On est loin du compte.

Le salaire nominal suit péniblement le prix des besoins élémentaires sans jamais s'élever au-dessus. Il permet à peine une vie médiocre et quasi végétative au manoeuvre.

Le salaire qui devrait permettre de vivre à une famille de 4 personnes (cellule familiale qui assure la continuité de l'espèce) couvre à peine aujourd'hui le minimum de subsistance du travailleur.

Il s'est établi un transfert du salaire direct au salaire social sans augmentation de la part du travail dans le revenu national.

Qui a gagné en l'occurrence, si ce n'est le patronat ?

A. L'EVOLUTION DE LA MASSE DES SALAIRES.

Avant de procéder à une estimation du niveau de vie, il convient d'examiner l'évolution de la masse des salaires.

En raison de ce qui a déjà été dit sur les estimations de 1938, la comparaison doit être faite avec prudence, mais elle donne néanmoins un ordre de grandeur.

Cette comparaison portera d'abord sur les salaires réglés en 1949; dernière année du dirigisme légal des salaires.

Pour éliminer les variations de l'emploi, les chiffres ci-après sont réduits aux effectifs correspondants de 1938.

Masse des Salaires Directs distribués (moins les congés payés)
Dans Quelques Groupes Professionnels
- en milliards de francs -

GROUPE PROFESSIONNEL	1938	1949	réduits	COEFFICIENT d'AUGMENTATION
Métallurgie	23	340,3	275	12
Textile	6,25	109,1	110	17,5
Chimie, Caoutch., Papier	4,8	69	64	13,2
Alimentation	4,8	82,5	86	17,9
Industrie transformation en général	58	1.040,3	920	15,8
Transports (y compris SNCF)	16	215,6	236,5	14,8
Commerce	33	387,3	410	12,4
Serv. civils & militaires	20	531,1	415	20,7

(Etude de Michel COLLINET "Révolution Prolétarienne, mars 1951,
sources : I.N.S.E.E. Commissariat au Plan, etc...)

REMARQUE : Ces coefficients seraient à modifier si l'on tenait
compte que la durée effective du travail est en nette augmenta-
tion sur 1938 :

- Sidérurgie 21 %
- Industries mécaniques 17 %
- Activité générale 14 %.

Cependant, même tels qu'ils se présentent, les coefficients
d'augmentation de la masse des salaires versés par industrie
sont significatifs par rapport aux indices mensuels moyens du
coût de la vie en 1949 :

- Indice de 34 articles : 1817 (coefficient 18,17)
- Indice du coût de la vie à la consommation familiale
(213 articles) : 1.800 (coefficient 18).

(Source : I.N.S.E.E. et "Etude et Conjoncture")

Seuls les services civils et militaires ont quelque peu
amélioré leur niveau général des salaires (1) (reclassement
des fonctionnaires).

Le textile et l'alimentation où régnait la misère ou-
vrière, l'ont conservé à peu de chose près.

La métallurgie, le commerce, les industries chimiques et
les transports dans l'ordre sont, par contre, très nettement
au-dessous.

(1) Ce niveau des salaires ne prouve rien en soi; le pouvoir
d'achat s'évalue autrement.

La comparaison des indices de la masse des salaires directs et de la production en volume est tout aussi symptomatique.

Années	Prod. industrielle	Masse des salaires réduite aux effectifs 1938	Salaire réel sur production
1938	100	100	100
1949	123	93 au plus	75

(Etude de Michel COLLINET : Révolution Prolétarienne mars 1951 d'après les sources déjà citées).

Le Commissariat au Plan donne des résultats analogues, en établissant le pourcentage des salaires dans la production nationale brute en valeur (industrie, agriculture, et service) à l'exclusion des services de l'Etat et des traitements des fonctionnaires.

Années	Production Nle brute en milliards	Salaires directs en milliards	Pourcentage
1938	400	130	32,5 %
1949	7.590	2.043	27 %

Enfin, les industries de transformation sont celles qui donnent le ton à la politique des salaires.

Dans une étude très documentée, G.D. DELAMARRE, Secrétaire de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE (Sources I.N.S.E.E., Etudes et Conjoncture - G.I.M.M.C.R.P. (1) etc...) dresse le tableau ci-dessous dont nous n'empruntons que les parties relatives aux années 1938-1949 et au premier trimestre 1950.

(1) Groupement des Industries Métallurgiques Minières et Connexes de la Région Parisienne.

STATISTIQUES & INDICES POUR L'ENSEMBLE DES INDUSTRIES
DE TRANSFORMATION (1)
- Moyenne mensuelle par année -

NOMENCLATURE	1938	1949	avril 1950	Indices 1938	Indices 1949	Indices 1950
1) Effectifs	4.200.000	4.742.000	4.751.000	100	112,7	113,1
2) Durée hebdomadaire du travail	38 H.54'	44 H.18'	44 H.36'	100	113,7	114,4
3) Activité	709.345.000	908.671.713	917.893.200	100	128,1	129,4
4) Taux horaire moyen	7,30	85,30	90,20	100	1.168	1.285
5) Masse salaires directs	5.178.222.880	79.054.439.030	84.446.174.400	100	1.526	1.630
6) Charges sociales %	15 %	38 %	40 %	100	253	266
7) Masse des charges sociales	776.733.430	30.040.686.830	33.778.470.600	100	3.867	4.348
8) Coût de la main- d'œuvre	5.954.956.310	109.095.125.860	118.224.645.000	100	1.831	1.985
9) Indice de la Production				100	122	122.
10) Indice des prix de gros				100	2.113	2.262
11) Valeur de la pro- duction	20.362.000.000	524.892.000.000	561.910.000.000	100	2.577,8	2.759,6
12) Chiffre d'affaires	20.361.000.000	425.162.000.000	449.528.000.000	100	2.088	2.207,5
13) Rapport $\frac{12}{11}$	0,999	0,81	0,80	100	81	80
% coût de la main d'œuvre par rapport au chiffre d'affaires	29,24 %	25,64 %	26,27 %	100	87,5	90
% coût de la main d'œuvre par rapport à la valeur de pro- duction	29,24 %	20,78 %	21,03 %	100	71,2	71,9

(1) Nous ne commentons pas ce tableau; chaque militant doit pouvoir lui-même en tirer les conclusions qui s'imposent.

Nous avons éliminé les variations de l'emploi entre 1938 et 1950 (4.200.000 travailleurs contre 4.751.000) et l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail (38 h. 54' contre 44 h. 36').

Les indices des postes essentiels deviennent les suivants:

	Avril réduit aux ef- fectifs & à la D.T. de 1938	INDICES	
		1938	1950
5) Masse des salariés directs	65.320.804.760	100	1.260,83
7) Masse des charges sociales	26.128.322.640	100	3.363,23
8) Coût de la main d'œuvre	91.449.127.400	100	1.435,43

REMARQUE : COLLINET pour la masse des salaires directs réglés en 1949 dans la métallurgie arrive au coefficient 12 sans procéder à la pondération de l'augmentation de la durée du travail.

Les deux constatations ne se recoupent-elles pas?

L'observation la plus marquante est celle qui ressort de la confrontation des indices.

Le coût de la main d'œuvre, malgré l'augmentation énorme des charges sociales (3.363,2) est à 1.535,4, son pourcentage par rapport à la valeur de la production est à 21 % au lieu de 29,24 % en 1938.

Mais l'indice des prix de gros est à 2.262, celui du chiffre d'affaires à 2.207,5, celui de la valeur de la production à 2.759,6.

Le salaire direct est enfoncé, l'indice réel n'étant qu'à 1.260,8.

Le revenu salarial ne peut retrouver un peu de vigueur qu'à travers la prolongation de la durée du travail, seule ressource possible aux yeux des réactionnaires et du patronat féodal.

A ces constatations, certains milieux rétorquent, avec une roublardise à laquelle se laissent piper même des militants, que des satisfactions indirectes plus fortes qu'en 1938 sont données à la classe ouvrière sous forme de salaire social, affecté ou différé (assurances sociales, allocations familiales, pensions, etc..) et qu'il n'est pas possible d'augmenter les charges sociales sans risquer la catastrophe.

Or, la masse des salaires (direct et social), traitements et pensions formant la part du travail dans le revenu national, a peu varié en pourcentage de 1938 à 1950 malgré l'augmentation de la main d'oeuvre et celle de la durée du travail. Elle se situe aux environs de 47 à 48 %.

Mais l'évolution de la répartition interne de cette masse est éloquente :

Années	Salaire direct	Pensions	Allocations Familiales	Assurances sociales	Total
1938	86 %	11,2 %	1,8 %	1 %	100 %
1949	77 %	9 %	8,8 %	5,2 %	100 %

(Etude de Michel COLLINET, Révolution Prolétarienne Mars 1951 d'après les sources déjà citées).

Les "satisfactions indirectes" sont données au détriment du salaire direct qui recule de 9 % dans la répartition interne de la part du travail dans le revenu national.

°
° °

B.- LE SALAIRE SOCIAL

Il est cependant exact qu'une analyse objective du pouvoir d'achat doit tenir compte du salaire social.

Le salaire social dont le montant s'élève à 800 ou 850 milliards, est versé sous forme de salaire affecté (allocations familiales) et de salaire différé (Assurances sociales retraites et pensions).

A l'exclusion du salaire affecté, qui en 1950 a dû atteindre environ 350 milliards, pour la plupart des travailleurs le salaire social est beaucoup plus une formule qu'une tangible réalité.

Il ne devient perceptible, aux deux sens du terme, que le jour où la maladie, la maternité, l'incapacité de travail, les premiers signes de la vieillesse viennent directement les toucher.

Autrement dit, les salariés subissent beaucoup plus la Sécurité sociale qu'ils ne la réclament, et il est même des militants pour déclarer superbement que cette "grande machine" dévoreuse de paperasses et de cotisations ne les regarde pas.

Nous ne pouvons pas continuer à assurer le service des Cahiers aux camarades qui ne renouvellent pas leur abonnement.

Nous serions, à notre grand regret, obligés de considérer que nos Cahiers ne les intéressent pas et de cesser nos envois.

Si vous voulez continuer à le recevoir, nous vous demandons instamment de faire le nécessaire.

L'attitude des patrons et de certains officiels prenant prétexte de l'extension des charges sociales pour rogner d'autant la rémunération directe, devrait pourtant leur ouvrir les yeux.

Ce n'est pas là une affirmation gratuite. Depuis 1943, le développement du salaire social s'est fait au détriment du salaire direct lequel, par rapport à 1938 a reculé de plus de 9 % dans la répartition interne de la part du travail dans le revenu national (1).

	<u>1938</u>	<u>1949</u>
Salaires directs nets	77,5 %	67,8 %
Salaire social affecté	16,1 %	24,8 %
différé	6,4 %	7,4 %
	100 %	100 %

Ainsi les "satisfactions indirectes", comme disent les statisticiens et autres sociologues en quête de belles formules données aux travailleurs sous forme de salaire affecté et de salaire différé, ne sont en définitive qu'un simple transfert du salaire direct au salaire social sans augmentation réelle de la part du travail dans le revenu national.

Le salaire social appartient en propre aux travailleurs qui en leur qualité de salariés et de consommateurs subissent presque seuls le poids de la politique démographique de l'équipement sanitaire du pays et assurent entièrement de surcroît l'entretien des vieillards.

Les 21 milliards d'allocations servies aux "Vieux travailleurs" agricoles, n'ayant jamais cotisé, restent à la

(1) Cette part du travail est en pourcentage restée à peu de chose près la même en 1949 (année entièrement comptabilisée) qu'en 1938.

charge du régime général du Commerce et de l'Industrie, Car les paysans ou tout au moins le groupe qui les "représente" (et comment) au Parlement, aidé en cela par le groupe communiste, estiment que les agriculteurs ne peuvent pas payer.

Bien que la conception du mouvement syndical soit à l'opposé de celle exprimée par les milieux d'orthodoxie libérale, il faut prendre le système de Sécurité Sociale tel qu'il est, quoiqu'il n'assure en aucune façon par son mode de financement la répartition équitable des "charges sociales"; en suivre l'évolution et la répartition et voir dans quelle mesure il subit la dépréciation du revenu du travail quand, chose plus grave, il n'y contribue pas.

Car la fraude, par la grâce du régime fiscal, est devenue une institution nationale et sévit dans la Sécurité Sociale comme partout ailleurs. Sous une forme beaucoup plus brutale, directe, étalée au grand jour, aux applaudissements de la réaction sociale, obtenant l'absolution d'un grand nombre de parlementaires qui couvrent par des mesures légales cette canaillerie éhontée, cette escroquerie pure et simple (1).

Le chiffre de 135 milliards avancé par la C.G.T. et représentant le montant des cotisations non versées, est manifestement exagéré. Les estimations sur ce point doivent être très prudentes. Ce chiffre ramené à quelques dizaines de milliards apparaît plus vraisemblable.

Quant à la fraude dont certains travailleurs sont complices et qui consiste à camoufler une partie du salaire donnant lieu à contribution, elle est pratiquement indécélable. Ce n'est qu'au moment de percevoir des indemnités journalières que ces travailleurs se rendent compte qu'ils ont été roulés en définitive.

Ce chapitre est établi d'après les sources du Ministère du Travail, notamment les rapports soumis au Président de la République, les statistiques de la Fédération des Organismes de Sécurité Sociale, qui groupe l'ensemble des organismes du régime général du commerce et de l'industrie et de l'Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales.

Des régimes spéciaux, agriculture, cheminots, mineurs, etc.. fonctionnent en dehors du régime général, mais faute pour nous de posséder des éléments valables, ils ne sont pas examinés ici.

(1) L'Assemblée Nationale a voté un texte accordant l'amnistie aux mauvais débiteurs. Le parti communiste estime, avec les groupes paysans et autres, qu'un commerçant déclarant 10 millions de chiffre d'affaires par an, doit être ménagé.

L'étude de ces documents met en évidence cette singulière conception de la solidarité nationale qui veut que des pauvres payent seuls pour de plus pauvres et que le poids de la politique démographique, de l'équipement sanitaire du pays, ainsi que l'entretien des vieillards, pèse presque uniquement sur les épaules des travailleurs en leur double qualité de salariés et de consommateurs.

Le rappel d'une vérité d'autant plus combattue, d'autant plus méconnue qu'elle est l'évidence même, est plus que jamais nécessaire.

Parler de "cotisations patronales" est une pure fiction.

Lors de l'établissement des prix de revient ou de vente, les "charges sociales" y sont purement et simplement incorporées.

A) LES ASSURANCES SOCIALES

Il est difficile de donner un rapport exact des assujettis au régime général en 1938 et en 1950. Sur ce point, les statistiques de 1938 sont contestables et, par ailleurs, le Ministère du Travail n'y incluait ni les assurés, ni les dépenses du régime particulier alsacien-lorrain, intégré depuis 1945 dans le régime général.

Depuis, ce dernier a absorbé les fonctionnaires, pour les risques maladie et maternité, ainsi que tous les salariés ayant un traitement supérieur au plafond de rémunération annuelle fixé par la loi.

On peut raisonnablement estimer aux alentours de 10 millions, le chiffre des assujettis en 1950, celui de 8,5 millions pouvant être retenu pour 1938, l'augmentation des "assurés" étant de l'ordre de 15 % à 16 %.

Mais le taux des cotisations qui a changé permet de suivre une partie de l'évolution des ressources.

En 1938 : La double cotisation s'élevait à 8 %, les patrons et les salariés versant chacun 4 %.

Le plafond de salaire annuel s'élevait à 15.000 francs jusqu'au 1-7-38, à 18.000 francs après cette date. Les salariés percevant un salaire supérieur au plafond, n'étaient pas assujettis.

En 1950 : La double-cotisation est de 16 % réglée à raison de 6 % par les salariés, 10 % par les patrons. Le plafond de salaire annuel donnant lieu à retenue s'élève à 264.000 francs.

Pour les allocations familiales, la cotisation est de 16 % pour un même plafond, elle incombe aux patrons en totalité.

En ce qui concerne les accidents du travail, la cotisation moyenne est de 2,60 % à la charge des patrons avec le même plafond annuel.

Années	Plafond		Cotisations				Cotisations patronales			
	Montant	Ind.	ouvr.	patron.	A.F. ind.	A.T. ind.	AS ind.	AS Ind.	A.F. ind.	A.T. ind.
au 1.7.38	15.000	1	4%	1	4%	1	7%	1	4%	1
ap. 1.7.38	18.000	1,2	4%	1	4%	1	7%	1	2,2%	0,55
1.1.50	264.000	17,6	6%	1,5	10%	2,5	16%	2,3	2,6%	0,65
1.1.51	324.000	21,8	6%	1,5	10%	2,5	16%	2,3	2,6%	0,65

REMARQUE : En 1938, les cotisations A.F. étaient variables. Les caisses organisées, pour la plupart, sur la base professionnelle fixaient leur taux de cotisations.

Les accidents du travail gérés par les compagnies d'assurances privées faisaient l'objet de contrats dont les primes variaient par profession et par entreprise. En ce qui concerne ces deux branches, on ne peut donc faire pour les taux de cotisations de 1938 que des estimations assez imprécises.

Or, depuis 1946, la loi met à la charge du régime général de S.S. (financé rappelons-le par les versements sur les salaires des assujettis) des frais qui ne devraient pas lui incomber tant qu'on n'aura pas unifié les régimes et trouvé un mode de financement assurant une répartition plus équitable du revenu national.

C'est ainsi que l'assurance vieillesse qui absorbe 40 % des recettes en 1950 contre 20 % en 1938, règle des prestations à 350.000 vieux travailleurs agricoles qui ne sont pas inscrits au régime général.

Pour 1950 la dépense correspondante a été de 21 milliards. Bien entendu au cours d'un récent débat à l'Assemblée Nationale le groupe paysan a obtenu que les 350.000 vieux travailleurs agricoles dont il s'agit restent à la charge du régime industriel et commercial, les agriculteurs ne pouvant, paraît-il, pas payer.

Les caisses vieillesse règlent par ailleurs, pour le compte de l'Etat, les allocations temporaires aux économiquement faibles, coût : 3.832 millions pour 1950 que naturellement, les pouvoirs publics ont oublié de rembourser.

Pendant ce temps, les prestations servies aux vieux travailleurs salariés sont notoirement insuffisantes.

REPARTITION DES DEPENSES "ASSURANCES SOCIALES"

Années	Vieilles.	Maladie	Longue Malad.	Matern.	Invali.	Décès	Div.	Gestion
1938	20 %	50 %		7 %	4 %	2 %	9 %	8 %
1950	40 %	35 %	8 %	4 %	3 %	1 %	3 %	6 % (1)

Le coefficient d'augmentation du montant des prestations servies pour chacune des branches montre que si les dépenses ont évolué très différemment en pourcentage, elles ont augmenté considérablement en valeur absolue.

EN MILLIONS DE FRANCS

DEPENSES	1938	1950	Coefficient d'augmentat.
Maladie	1.228	95.448	77,7
Longue Maladie	--	21.980	--
Maternité	165	11.208	67,9
Décès	52	2.018	38,8
Invalidité	166	9.459	51
Vieillesse	516	110.183	213
Action sanitaire & soc.	53	2.142	40,4
Gestion	206	15.136	73,4
Dépenses diverses	182	1.465	8
	2.568	271.065	105,5
TOTAL			
Accidents du Travail (2).....		39.262)=310.327	
RECETTES			
Cotisations A.S.	4.956	234.197).....	47,2 (3)
A.T.		37.149)=271.346	
BALANCE	+ 2.388(4)	-38.981	

- (1) Le salaire social a bon don. Les fonctionnaires de la Direction Générale et des Directions Générales de la Sécurité Sociale du Ministère du Travail sont rémunérés sur les fonds de la Sécurité Sociale et non sur les fonds d'Etat.
- (2) Les Accidents du travail incorporés dans le régime général de Sécurité Sociale depuis 1945 ne peuvent donner lieu à comparaison.
- (3) Ce coefficient appelle une observation importante. La pondération du taux des cotisations (16 % 1950 : 8 % 1938) donne le coefficient 23,6.

(Voir suite page 27)

Toutes choses restant égales, les dépenses (non compris les accidents du travail) ont monté plus de quatre fois plus vite que les recettes.

Ce qui fait ressortir les causes essentielles du déficit de la Sécurité Sociale dû à la disparité des salaires (recettes) et des prix (dépenses).

Les ventilations internes des dépenses de l'assurance maladie démontrent plus péremptoirement encore que les indemnités journalières versées en cas d'arrêt du travail en compensation du salaire perdu par l'assuré, accusent le coefficient d'augmentation le moins élevé. Ce coefficient se situe à peu de chose près à hauteur de celui des recettes. Encore faut-il tenir compte de l'augmentation du nombre des assujettis, de la non intégration du régime alsacien-lorrain dans les chiffres de 1938 et du fait qu'à l'époque, les journées ouvrables seules donnaient lieu à paiement d'indemnités journalières. Le rapport exact est en réalité, plus près de celui des recettes qu'il n'apparaît dans le tableau suivant :

Remboursements des frais	Année 1938	Année 1950	Coefficient d'augmentation
Frais médicaux	199,8	11.032	55,2
Frais chirurgicaux	71,5	5.140	71,8
Frais pharmaceutiques	288,1	17.884	65,5
Frais dentaires	53,2	6.554	123,1
Hospitalisations	217	28.359	130,6
Cures thermales	0	807	-
TOTAL	829,6	69.576	83,9
Indemnités journalières versées aux assurés	376,4	18.617	49,4
Rapport remboursements de frais sur indemnités journalières	2,2	3,73	

En d'autres termes, les indemnités journalières qui représentaient 45 % des remboursements de frais en 1938 ne représentent plus que 26 % seulement en 1950.

Certes, les travailleurs et leur famille se soignent mieux. Ils peuvent avoir recours plus facilement aux soins chirurgicaux, dentaires ou autres. Mais le coefficient énorme des frais d'hospitalisation démontre la montée en flèche des prix. L'action sanitaire et sociale entre autre, prouve qu'une grosse partie des dépenses prises en charge par la collectivité en 1938 sont réglées en 1950 sur une part du salaire social.

Le budget d'action sanitaire et sociale pour les années 49-50 se décompose de la façon suivante :

- Au compte de la Caisse Nationale de	
Sécurité Sociale	 4.732 millions
- Au compte des Caisses régionales de	
Sécurité Sociale	 4.951 "
TOTAL :	9.683 millions

attribués pour l'équipement hospitalier, la protection maternelle et infantile, etc...

En ce qui concerne l'équipement hospitalier, le pourcentage de participation aux dépenses résume la question :

- L'Etat verse 20 %
- La Sécurité Sociale 40 %.

Ainsi donc, les travailleurs, par leur salaire social, contribuent dans une proportion double de celle de l'Etat, à cet équipement.

Il nous faut pour terminer, donner quelques renseignements succincts sur le régime agricole des assurances sociales obligatoires qui a compté en 1950 1.288.452 assurés cotisants.

Les dépenses et les recettes se sont équilibrées au cours

(suite des notes de la p. 26)

En procédant ensuite à la pondération des effectifs (+ 15 % en 1950) le coefficient devient 20,06.

Enfin, la pondération de la durée du travail (45 H. contre 40 H.) donne 17,83. Il reste à signaler le surcroît que les chiffres de 1938 ne comprennent pas les assujettis et les recettes du régime alsacien-lorrain comptés dans les statistiques de 1950. Une pondération sur ce point est impossible faute d'éléments précis.

- (4) Le régime général est passé pour la vieillesse du système de la capitalisation qui exige des réserves, à celui de la répartition.

de l'année en cours à 3 % près : 16.287 millions contre 15.907 millions.

Le financement pouvait à cette époque apparaître satisfaisant mais la situation de trésorerie qui était inquiétante en raison de l'inexistence des réserves, s'est subitement aggravée en 1951.

La cause en est due à la politique suivie en matière de salaires.

En effet, un décret du 20-4-50 avait institué un système de cotisations forfaitaires en fonction des salaires définis par les conventions collectives de travail étendues. Or ces conventions sont restées du domaine des probabilités. Les patrons paysans comme les autres se refusent à discuter.

Quand par hasard des conventions sont signées, malgré la procédure fixée par la loi, la Commission Supérieure des Conventions Collectives n'est même pas convoquée pour donner son avis sur l'extension de ces conventions. De ce fait, comme seul le salaire minimum garanti a été relevé (1), le taux des cotisations n'a pu être augmenté que pour les salaires les moins élevés. L'augmentation globale du produit des cotisations est restée constamment inférieure à celle des dépenses.

Les prévisions de 1951 fixent au moins à 3 milliards le déficit possible sur un total de dépenses envisagées de 22.300 millions, soit 15 % environ du montant du budget normal, c'est-à-dire un pourcentage de déficit à peu près comparable à celui du régime général du commerce et de l'industrie.

B) LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Le système des Allocations Familiales est depuis 1945 une des pièces maîtresses de la politique de ce pays.

Il se compose du régime général (section des salariés, section des Employeurs et Travailleurs Indépendants) du régime agricole, de quelques régimes particuliers.

Les prestations familiales réglées en 1949 (dernières statistiques officielles connues) se sont élevées pour l'en-

(1) Encore faut-il rappeler que le dit salaire garanti est beaucoup moins élevé dans l'agriculture que dans le commerce et l'industrie.

Le Gouvernement si prompt à satisfaire les "revendications" des gros producteurs de blé ou autres viticulteurs, a délibérément ignoré celles des travailleurs agricoles.

semble à 309.871 millions.

Régimes	Prestations servies en millions	Pourcentage
Général	181.695	58,64 %
Spéciaux	42.669	13,77 %
Agricole	48.507	15,65 %
Fonctionnaires	26.000	8,39 %
Collectivités locales	11.000	3,55 %
	309.871	100 %

On peut évaluer, sans grand risque d'erreur, le montant global de ces prestations en 1950 à 341 milliards (1).

Les renseignements incomplets que nous avons recueillis ne nous autorisent pas à établir pour l'ensemble du système des prestations familiales, des comparaisons avec 1938.

Nous ne pouvons le faire en ce qui concerne le montant des prestations que pour le régime général (section des salariés) ce qui donne cependant l'orientation générale.

EN MILLIONS

	1938	1950	Coef. d'augment.
Montant des prestations servies aux salariés	2.200 environ	190.394	86,57

Le fait essentiel à souligner est celui de l'augmentation plus rapide des prestations familiales par rapport aux salaires.

La modification de la législation en est la cause. C'est ainsi que les prestations familiales versées à une famille de 3 enfants, dont le montant représentait 33 % du salaire du manoeuvre en 1938, correspondent aujourd'hui (allocations

(1) Un parallélisme constant s'établit entre les régimes particuliers et le régime général. Ce dernier a versé 181 milliards de prestations en 1949 et plus de 200 en 1950, soit une augmentation d'environ 11 %.

En retenant comme ordre de grandeur une majoration de 10 % du montant des prestations, nous trouvons 341 milliards.

familiales et salaire unique) à 100 % (1).

Toutefois, la tournure nataliste qui a été donnée aux Allocations Familiales soulève la réprobation de nombreux militants.

Certes, l'individualisme libéral méconnaissait le rôle joué dans la société par la famille qui assure la pérennité sociale et économique de la nation. Aussi, n'est-il pas question de remettre en cause les moyens de compensation qui, à l'heure actuelle s'efforcent de lui assurer les ressources nécessaires pour conserver un niveau de vie à peu près convenable. Plus encore que pour les assurances sociales, une assiette plus large, plus équitable (la famille est, par essence, un gros consommateur) est indispensable.

Cependant, vouloir résoudre le problème du niveau de vie à travers la seule amélioration des allocations familiales, c'est contribuer à la détérioration du pouvoir d'achat. Les travailleurs, pères de famille commencent à s'en rendre compte, tout comme les autres travailleurs.

Les représentants des familles (sic) ne jugent ce problème qu'en fonction des prestations familiales. Nous avons signalé l'écart existant entre le salaire de référence et le salaire interprofessionnel garanti. A cela s'ajoute la suppression des prestations pour l'enfant unique de plus de 5 ans (2).

Il serait nécessaire et urgent d'admettre que le salaire direct doit couvrir la plus grande partie des besoins d'une famille de 3 personnes (père, mère et enfant).

Dans les discussions relatives au salaire minimum interprofessionnel garanti l'essentiel de la question est adroitement escamoté.

(1) Théoriquement car le salaire réel du manoeuvre est nettement au-dessus du salaire de référence déterminant le montant des prestations familiales. Au 1er Août 51 le salaire minimum garanti est de 17.400 francs à Paris, le salaire de référence de 12.000 francs. L'identité du salaire minimum garanti et du salaire de référence devrait être réalisée comme le demande la C.G.T.-F.O.

La dévalorisation de la rémunération directe est compensée semble-t-il pour le manoeuvre père de famille. Mais le salarié y perd et le gros consommateur qu'il est, bien davantage.

(2) Vive le lapinisme ! Les "familiaux" (resic) admettent cela sans broncher. En 1949 plus de 92.000 allocataires ont disparu de ce chef, remplacés comme on le verra plus loin, par d'autres prestataires plus "intéressants" !

Le fameux "manoeuvre léger au repos" (célibataire dont on ne sait même pas s'il a un sexe, s'il pratique cependant des moeurs familiales) serait vite envoyé définitivement "au repos" si, par hypothèse les patrons en connaissaient un seul dans leur entreprise. Et de plus, le cinquième des travailleurs seulement bénéficie des prestations familiales. La section des salariés du régime général a compté en 1950 1.837.050 familles allocataires en nette augmentation sur 1949 (1).

Mais, tout comme la branche d'Assurances Vieillesse du Commerce et de l'Industrie verse des allocations aux vieux travailleurs agricoles, la section "salariés" du régime général assume des charges qui, dans l'état actuel des choses ne devraient pas lui incomber, en totalité.

La population dite non active (femmes seules, veuves, invalides, malades accidentés du travail bénéficiaires de pensions et retraites, chômeurs) reçoit des prestations familiales par les soins de la section "salariés".

En 1950, 94.350 allocataires (2) ont été réglés à ce titre. Depuis 1947 cette partie de la population est en constante augmentation (30 % de 1948 à 1949, plus de 21 % en 1951 avec une moyenne d'enfants par famille plus élevée). Il ne peut être question de contester le droit aux allocations à la population non active. (Les malades et accidentés du travail entre autres, doivent normalement continuer de percevoir leurs allocations familiales par le soin du régime général).

C'est sans doute parce que la solidarité est une vertu ouvrière que les pouvoirs publics estiment, sans que quiconque songe à y participer, que seul le salaire social doit faire les frais de cet effort de solidarité nationale.

La section "Employeurs Travailleurs Indépendants" du régime général couvre en 1950, 268.221 familles allocataires en diminution de 4 % environ sur 1949, cette année étant elle-même en diminution de 9 % sur 1948.

Les prestations familiales de cette dernière section financièrement autonome étant moins élevées que celles servies

(1) La moyenne des enfants par famille est intéressante à citer : 2,01 en 1949; vraisemblablement 2,10 en 1950. Le nombre d'enfants des allocataires s'élève à 3.700.000 environ.

Les familles de 2 enfants atteignent 56 % des prestataires; celles de 3 enfants 24,80 %; celles de 4 enfants 10,40 %.

(2) La section salariés compte ainsi au total pour 1950 : 1.931.408 prestataires.

aux salariés, un transfert s'établit vers le meilleur régime, de ce que l'on appelle en langage technique, les plus mauvais "risques" (1).

Dans le régime agricole des allocations familiales, ce transfert s'opère de la même façon et, en grande partie pour les mêmes raisons.

Sur un total de 858.596 familles allocataires, les salariés agricoles représentent 43,54 % (contre 43,36 % en 1949) les non-salariés, exploitants agricoles, artisans ruraux et professions connexes représentent 56,46 % (contre 56,64 % en 1949).

Citons maintenant un autre exemple de la désinvolture dont le salaire social est l'objet.

Une "avance" de 16.200 millions a été faite par le Fond National d'Assurances Sociales au Fond National des Prestations Familiales.

Or, jusqu'en 1950, le budget de la section "salariés" s'est équilibré. Les Caisses d'Allocations Familiales n'ont besoin seulement que d'un fond de roulement que les textes législatifs leur interdisent de créer.

Mais la section "Employeurs et Travailleurs Indépendants" accuse un déficit de 6.584 millions pour les années de 1947 à 1950 inclus.

Ainsi l'Etat qui, en 1948 a supprimé les subventions à la section "Employeurs et Travailleurs Indépendants" (qu'il n'a jamais accordées à la section "salariés") demande au salaire social des travailleurs de faire une "avance" à la section "Employeurs et Travailleurs indépendants", qu'il se refuse pour sa part à renflouer.

Dans le même temps, la meute réactionnaire glapit au Parlement aux chausses de la Sécurité Sociale. Après des débats écoeurants, l'Etat consent une "avance" de 20 milliards sur les quelques 40 milliards et plus qu'il doit à l'Institution.

Cette "cuisine" se fait sans que les travailleurs assujettis en sachent même rien. Alors que c'est "leur" salaire

(1) Les femmes des travailleurs indépendants deviennent les salariées de leur conjoint (possibilité offerte par la loi). Des employeurs deviennent salariés par une transformation adroite apportée à l'entreprise. Ce "transfert" est valable pour les Assurances Sociales.

social qui en fait les frais.

BALANCE
Pour les trois dernières années du Régime Général
des Allocations Familiales
(en millions)

	Année 1948 montant	Année 1949 montant	Année 1950 montant	BALANCE
<u>SECTION SALARIES</u>				
RECETTES				
Cotisations	127.915	192.585	207.490	527.950
DEPENSES				
Prestations légales	124.915	172.843	190.394	
Gestion adminis.	4.253	5.012	5.565	
Action sanitaire & sociale	6.226	6.531	7.130	
Divers	<u>984</u>	<u>841</u>	<u>1.004</u>	
TOTAUX	136.416	185.227	204.093	<u>525.736</u> + 2.254
<u>SECTION TRAVAIL- LEURS INDEPENDANTS & EMPLOYEURS</u>				
RECETTES				
Cotisations	5.089	8.555	14.227	27.871
DEPENSES				
Prestations légales	10.001	8.900	11.140	
Gestion adminis.	253	557	618	
Action sanitaire & sociale	205	148	237	
Divers	<u></u>	<u>13</u>	<u>53</u>	
TOTAUX	10.459	9.618	12.048	<u>32.277</u> -4.254 (1)

Dans le courant de l'année 1950, 53.321 millions de prestations familiales ont été versés par le régime agricole dont 35.526 millions aux salariés, 17.795 millions aux non-salariés.

Le tableau donnant la balance des 3 dernières années du régime général des allocations familiales appelle une observation importante.

(1) auxquels s'ajoute le montant du déficit réel de 1947.

Le résultat de l'année 1948 est significatif. Les prestations légales plus la gestion administrative s'équilibrent avec les recettes.

Le déficit de l'année en cause (comblé d'ailleurs en 49 et 50) est à peine supérieur du quart aux dépenses d'action sanitaire et sociale.

Or, quelle est exactement cette "action" contre laquelle la plupart des administrateurs ouvriers protestent avec véhémence, sans pouvoir modifier son orientation, étant minoritaires dans presque tous les Conseils d'Administration? (1)

L'examen des rubriques "Action sanitaire et sociale" démontre que l'esprit "charitable" (avec tout le mépris à l'égard du travailleur que ce terme implique) continue de présider au comportement de la majorité des administrateurs.

La prééminence de la pauvreté, vieil axiome clérical et réactionnaire honni par les chrétiens militants, oriente la distribution des fonds, comme au plus beau temps des anciennes caisses patronales.

Les administrateurs ouvriers qui ne sont pas complices, car il en est, rongent leur frein en songeant au rôle de dames patronnesses qu'une majorité réactionnaire leur fait jouer.

Des œuvres confessionnelles, bien pensantes, charitables, qui mériteraient moins de sollicitude, sont largement subventionnées sous le couvert de remboursements "pour services rendus aux allocataires".

L'action sanitaire est "sociale" dans le sens paternaliste.

Les caisses n'ont pu, malgré le désir des uns, n'ont pas voulu par la grâce des autres, mettre en place avec l'argent des travailleurs, par des travailleurs, des réalisations pour les travailleurs.

Rien de nouveau, de véritablement ouvrier n'est créé ni même entrepris.

Les statistiques ci-dessous citées le démontrent amplement.

En 1945, les recettes globales de l'action sanitaire et

(1) Les dispositions légales fixant la composition des Conseils des Caisses d'A.F. sont telles que les employeurs et travailleurs indépendants sont majoritaires avec quelques voix des "familiaux".

sociale se sont élevées, y compris les reliquats des exercices antérieurs à 9.541 millions.

Au cours de l'année 1950, 7.130 millions ont été dépensés à ce titre.

Sans politique à longue échéance, sans largeur de vue, ces sommes "coquettes" ont été en grande partie, investies dans des "réalisations" à la petite semaine.

VENTILATION DES DEPENSES ESSENTIELLES
D'ACTION SANITAIRE & SOCIALE DES CAISSES D'ALLOCATIONS
FAMILIALES
pour 1949 (1)
- en milliers de francs -

RUBRIQUES	MONTANT	POURCENTAGE	OBSERVATIONS
Aide ménagère	638.318	10,47 %	dont enseigne- ment ménager
Aide aux vacances	2.027.127	33,25 %	pour enfants & familles
Prestations extra- légales	1.070.468	17,60 %	Servies aux ap- prentis, étu- diants, femmes seules, etc.
Aide au logement	597.042	9,80 %	Prêts & subven- tions
Placements (?)	392.062	6,43 %	
Réalisations diverses	196.073	3,20 %	?
Secours	127.279	2,12 %	
Service social	604.845	9,92 %	

L'enseignement ménager (discipline qui relève normalement de l'école primaire) absorbe à lui seul 4 % des dépenses totales, soit près de la moitié des sommes consacrées à l'aide ménagère.

(1) Les statistiques de 1950 donnant la ventilation des dépenses d'A.S.S. ne sont pas connues encore. Il semble que le poste aide au logement soit pour l'année en cours plus élevé en pourcentage des dépenses totales, les directives émanant de la Commission Nationale le fixant à 20 %. Etant donné l'importance de la question, est-ce encore suffisant?

Quant à la répartition des subventions accordées aux colonies de vacances, tout ce que l'on peut dire, c'est que les colonies organisées par les écoles publiques primaires ne viennent pas en tête.

Tout serait à voir dans la distribution de cette manne, ce qui dépasserait le cadre de notre étude.

Bornons notre propos à mettre en opposition l'orientation nataliste, l'esprit paternaliste et une véritable "action" pour l'amélioration des conditions de vie des familles allocataires.

La politique du logement reste, avons-nous déjà dit, la pierre angulaire d'une politique sociale digne de ce nom.

Les Caisses d'Allocations Familiales ou plus exactement certains administrateurs y consacrent "royalement" 9,80 % du budget d'Action Sanitaire et Sociale (moyenne pour l'ensemble des Caisses en 1949).

Certes, les caisses des régions sinistrées, et pas toutes encore, ont fait quelques efforts (44 % dans la région de Rouen); mais d'autres ignorent ce problème (0 % dans la région de Toulouse) ou le connaissent à peine (0,58 % dans la région de Paris).

Si les "natalistes" n'étaient rien d'autre que d'impudents Tartuffes, ils devraient songer aux conséquences de leur politique. Avec les administrateurs ouvriers, qu'ils réclament avec insistance par campagne de presse, si nécessaire, la participation réelle des Allocations Familiales à la construction de logements.

Car les caisses chargées de régler les allocations dites de logement, n'ignorent rien, ne devraient rien ignorer de la situation en la matière.

Le bilan que l'on peut dresser dans l'attribution de ces prestations, à la fin de deux années d'expérience, peut ouvrir les yeux aux plus aveugles.

Les parlementaires, dont la naïveté (sic) est sans borne(1)

(1) La politique démagogique des bas loyers suivie depuis 1919 s'est très vite révélée catastrophique.

L'habitat français tombe en ruines. Pendant 30 ans, les urbanistes et les hygiénistes les plus éminents ont jeté en vain, un cri d'alarme.

Les loyers sont bas certes, mais les taudis abondent. Seuls les fléaux sociaux sont les gagnants. La lâche démagogie et l'impudente réaction vont bien souvent de pair. Une "politique" des loyers n'est possible que par une "politique" de hauts salaires.

ont décidé un beau jour de régler ce problème crucial à coup de paperasses.

La loi du 1-9-48, modifiant en hausse la législation des loyers est entrée en application le 1-1-49. Le Titre II de cette loi vise l'allocation logement; le texte de base a été suivi d'une autre loi, de six décrets, d'un règlement d'administration publique, de deux arrêtés et enfin, de deux circulaires. Ouf! nos élus avaient bien "travaillé"!!

Le versement de l'allocation logement destiné à la fois, à compenser la hausse des loyers et à inciter les bénéficiaires (1) à se bien loger, est lié à certaines conditions d'espace, de salubrité du logement occupé et de l'effort financier consenti par le locataire.

Les textes votés en 1948 n'ont malheureusement pas effacé, d'un seul trait les effets de la politique de facilité menée pendant trente ans. La décrépitude de l'habitat français est antinomique des critères légaux. Tout comme le prix des logements nouveaux dépasse les possibilités de la majorité des travailleurs, en supposant même que ces derniers rompent avec les exécrables habitudes prises depuis 1919.

Sur près de 2 millions de familles prestataires, dont chacune en principe a des droits, 10.242 bénéficiaires de l'allocation logement sont dénombrés en 1949, soit 0,85 % (2).

Certes, de nombreux assujettis n'ont pas présenté de demandes à la caisse. Mais rien ne prouve qu'elles auraient été agréées.

Les enquêtes des services d'attribution font ressortir les causes de refus qui peuvent d'ailleurs se cumuler dans quelques dossiers :

- Refus pour insuffisance de postes d'eau	36,3 %
- Refus pour insuffisance de W.C.	31,6 %
- Refus pour insuffisance de hauteur de plafond	15,3 %
- Refus pour insuffisance d'ouvertures	4,3 %
- Refus pour absence de conduit de fumée	9,7 %

Les régions rurales manquent d'adduction d'eau. La maison strasbourgeoise ou mancelle ne répond pas aux conditions fixées

(1) Quant aux "autres", ceux que la loi écarte du bénéfice de l'allocation logement, nul au Parlement n'a envisagé une "politique" à leur égard.

(2) Dans le régime agricole, les résultats sont plus catastrophiques encore : 0,5 pour mille seulement des prestataires ont pu bénéficier de l'allocation logement en 1950.

par la loi. La maison alpine est trop basse de plafond. La maison du Nord est dépourvue de poste d'eau. Enfin et surtout, l'insalubrité des immeubles anciens interdit d'accorder l'allocation logement dont, en vérité, peu de personnes réclament le bénéfice étant à peu près persuadées de l'inutilité d'une telle démarche.

Ce qui n'empêche que tous les loyers sont maintenant revalorisés régulièrement. Les salaires restant catastrophiquement bas, le pourcentage des ressources consacrées par les travailleurs à l'habitation ne cesse de croître. La loi commence à produire ses effets dans un des domaines visés : celui de la rentabilité. Elle aboutit aux résultats exactement opposés dans le domaine social, qui est cependant l'essentiel. Jusqu'au moment où, la charge devenant d'autant moins supportable que la plus grande partie des salariés continuera de vivre dans des taudis, les démagogues reviendront à leurs vomissements.

Une fois encore, c'est aux responsables syndicaux qu'il appartient d'orienter la politique d'action sanitaire et sociale des Caisses d'Allocations Familiales qui peuvent et doivent, sans pour autant régler à elles seules la question, contribuer à l'amélioration de l'habitat. Sinon, on ne fera rien d'autre avec les propres deniers des salariés qu'une "action" paternaliste, vomie depuis des décades par la classe ouvrière française et dont le relent de "bonnes œuvres" soulève le cœur des militants.

Cet exposé ne porte-t-il pas condamnation de la Sécurité Sociale?

Certainement pas. C'est son assiette actuelle qui est condamnée.

Car, bien que la Sécurité Sociale soit supportée presque exclusivement par le salarié-consommateur, elle assume toutes sortes de charges qui incombent normalement à la collectivité.

Quand le patronat la condamne, il joue son jeu sordide et répugnant.

Quand les statisticiens ou autres "sociologues" parlent avec emphase du salaire social que les travailleurs les renvoient à leurs chères études.

Il y a beau temps que le salaire social classique, dont l'extension a servi de prétexte au patronat pour rogner la rémunération directe, a vécu.

Malgré l'orientation que certains voudraient lui donner, la Sécurité Sociale n'est plus de l'assistance comme elle

n'est pas davantage de l'assurance.

Elle a commencé d'être, elle doit devenir complètement une institution ayant totalement le sens et le respect de l'humain qui, étendue à tous les citoyens sera supportée, au prorata des ressources de chacun, par l'ensemble de la nation compte tenu de sa production et de son développement technique.

La C.G.T.-F.O. a fixé l'objectif à atteindre :

- Financement équitable assuré par toutes les couches de la population;
- Extension à tous les citoyens;
- Création d'une branche chômage couvrant le chômage partiel ou total;
- Création d'un service national de santé avec la réforme hospitalière indispensable.

Ce programme ambitieux ne sera pas réalisé dans l'immédiat.

Le fond de Sécurité Sociale restera, pendant des années encore, du salaire social avec toute la malédiction qui pèse sur la rémunération durement gagnée par les travailleurs.

Le mouvement syndical ne peut toutefois commettre l'erreur fondamentale.

Le salaire direct ne doit pas, comme le pélican, nourrir son enfant le salaire social de ses propres entrailles.

Il ne peut davantage tomber dans le travers d'Ugolin qui mangeait ses enfants pour leur conserver un père.

La dure; la nécessaire lutte ouvrière, doit porter d'abord et avant tout, sur l'augmentation du salaire réel direct. Celle pour la défense de la Sécurité Sociale n'est pas l'enjeu de cette bataille; elle en est l'aboutissement.

IV.- LES REVENUS SALARIAUX EN 1951

Le NIVEAU de VIE et le POUVOIR d'ACHAT

Il est possible de tirer une estimation statistique du pouvoir d'achat en établissant le rapport de l'indice du taux moyen horaire sur celui du coût de la vie (soit des 34 articles, soit des 213 articles).

Cette méthode n'a cependant qu'une valeur indicienne très approximative.

La disparité des revenus salariaux est extrême car elle

est liée à toutes sortes de facteurs :

- La qualification professionnelle,
- La branche d'activité et la région géographique où elle s'exerce;
- La durée du travail;
- La différence entre salaires masculins et féminins;
- L'octroi des prestations familiales.

Le tableau ci-dessous, emprunté à G.D. DELAMARRE (Mémento pour les membres de la Commission Supérieure des Conventions Collectives 31-8-51, sources : I.N.S.E.E. et "Etudes et Conjoncture" Mai-Juin 1951) aux yeux même de son auteur, est abstrait, pour une ménagère ou un travailleur qui se débat avec les difficultés journalières.

ANNEES	Indices mensuels		Indice du taux moyen horaire 3	Pouvoir d'achat	
	34 art. 1	213 art. 2		Rapport 3/1	Rapport 3/2
1938	100	100	100	100	100
1951 avril	2.215	2.160	1.080	48,7	50

En avril 1951, le pouvoir d'achat du salaire direct était donc, d'après cette estimation, la moitié de celui de 1938.

Toutefois, ce sont des francs qui manquent (ou qui restent ! ?) à la fin du mois aux salariés pour boucler leur budget familial.

Le budget-type établi par les Centrales ouvrières a la valeur d'un instrument de mesure. Ces organisations estiment d'ailleurs, que sa composition n'est pas statique et doit être modifiée, compte tenu de l'augmentation de la production. Mais il ne peut être manipulé pour les besoins de la cause, ni dans sa texture, ni dans ses pondérations dans un état de production donné.

La variation du montant de ce budget se recoupe avec les statistiques visant l'évolution du coût de la vie à la consommation familiale dont l'I.N.S.E.E. vient de reprendre l'étude.

Entre le 15 Juin 1950 et le 15 Août 1951, la variation du budget-type est de 26,3 % (en augmentation). Celle des indices officiels de 22,6 (mémoire de la C.G.T.-F.O. à la

Commission Supérieure des Conventions Collectives 31-8-51)
C'est dire son objectivité.

Ce rapprochement nous autorise à adopter sans risque d'être taxé de démagogie ou de timidité selon les cas, le montant du budget-type de la C.G.T.-F.O. (dépenses indispensables et incompressibles pour un célibataire) et, abandonnant les statistiques, nous permet de faire un saut dans la vie quotidienne.

Nous prendrons comme exemple un manoeuvre ordinaire, un ouvrier spécialisé, un ouvrier qualifié célibataire vivant à Paris (hommes et femmes).

Ensuite, nous estimerons le revenu salarial (y compris les allocations familiales) des travailleurs des mêmes catégories professionnelles, étant entendu qu'ils ont trois enfants, la mère de famille restant au foyer)(1), enfin, celui d'un ménage avec un enfant de 10 ans, la mère étant contrainte de travailler (2). (Les allocations familiales ne sont pas versées à un enfant unique de plus de 5 ans).

-
- (1) Pour établir les ressources mensuelles incompressibles nous avons affecté le montant du budget-type des coefficients de majoration prévu par l'Institut de Statistique d'OXFORD, à savoir : Homme 1, femme 0,85, enfant de trois ans 0,50, enfant de 6 ans 0,60, enfant de 10 ans 0,70; en tout 3,65 pour la famille de trois enfants.

L'Institut National d'Etudes Démographiques donné des coefficients de pondérations moins favorables.

- (2) Pour la famille avec un enfant de 10 ans, le coefficient de majoration est de : homme 1, femme travaillant 1; enfant 0,70, en tout 2,70.

ATTENTION : Avez-vous vu sur la bande d'envoi de ce CAHIER : "Fin de votre Abonnement" ?

Dans ce cas, pensez à renouveler votre abonnement au plus vite. Utilisez le Chèque Postal Paris 7743-48.

REVENU SALARIAL MENSUEL MOYEN
des célibataires par catégorie professionnelle dans la région parisienne, comparé
aux dépenses mensuelles indispensables et incompressibles

Sources : Budget-type C.G.T.-F.O., taux horaires octobre 1938, Statistique générale de la France, enquêtes du Ministère du Travail sur les salaires horaires (avril 1951). Estimation des accords contractuels (août 1951).

CATEGORIES	Sexe	OCTOBRE 1938					AVRIL 1951					15 AOÛT 1951				
		I	2	3			I	2	3			I	2	3		
			H	M	+	-		H	M	+	-		H	M	+	-
Manœuvre ordinaire	H.	1037,6	7,90	1306,5	268,4		18880	91,1	16752		2128	21415	94	17250		4165
	F.	1037,6	5,50	926,9		110,7	18880	87,6	16050		2830	21415	87,1	16050		5365
Ouvrier spécialisé	H.	1037,6	9,75	1591,6	554		18880	107,8	19685	805		21415	109	20000		1415
	F.	1037,6	7,10	1168,8	131,2		18880	99,7	18224		656	21415	101	18487		2928
Ouvrier qualifié	H.	1037,6	11,40	1868,4	830,8		18880	121,9	22020	3140		21415	124	22380	965	
	F.	1037,6	7,90	1306,5	268,4		18880	108,6	19746	866		21415	114,9	20685		730

I - Dépenses mensuelles indispensables et incompressibles déterminées d'après les besoins du budget-type prix relevés à l'époque.

2 - Salaires, H = horaire brut; M = mensuel net (déduction faite des retenues sociales et fiscales) compte tenu de la durée hebdomadaire effective moyenne de travail (1938 : 40 h. - 1951 : 45 h.).

3 - Différence en plus ou en moins entre le salaire net et le montant du budget-type.

En 1938, à l'exception des manoeuvres femmes, au demeurant fort peu nombreuses, toutes les catégories se trouvaient au-dessus du palier des dépenses incompressibles (qui n'a, rappelons-le que la seule valeur d'un instrument de mesure).

En août 1951, toutes ces mêmes catégories, à l'exception de l'ouvrier qualifié homme, se situent au-dessous.

Tout commentaire est superflu.

Il vaut mieux résumer dans un tableau les pouvoirs d'achat et les niveaux de vie, comparés, en négligeant le mois d'Avril 1951.

CATEGORIES	Pouvoirs d'achat comparés Budget-type = 100 %		Niveaux de vie comparés Base 100 = 1938	
	1938	Août 1951	1938	Août 1951
Manoeuvre H.	125 %	80 %	100	64
" F.	89 %	74 %	100	83,10
Ouvrier H. spécialisé	153,4 %	93 %	100	60,6
" F.	112,6 %	86 %	100	76,3
Ouvrier H. qualifié	180 %	104,5 %	100	58
" F.	125 %	96,5 %	100	77,2

Les deux derniers tableaux illustrent toutes nos observations antérieures :

- Dégradation du pouvoir d'achat;
- Baisse du niveau de vie;
- Ecrasement de la hiérarchie;
- Réduction de l'écart des salaires féminins et masculins.

Mais par dessus tout, appauvrissement des masses salariées par la dévalorisation du travail.

L'ouvrier qualifié en 1951 vit beaucoup plus mal que ne vivait le manoeuvre en 1938. Et cependant, il n'arrive à ce piètre résultat que par une prolongation de la durée de travail.

En procédant à la pondération de cette durée de travail, les chiffres du dernier tableau deviennent pour l'ouvrier qualifié :

- Pouvoir d'achat : 0,90 % (budget-type = 100 %)
- Niveau de vie : 49,90 (100 = 1938)

La situation des travailleurs, père de famille, est tout aussi critique, malgré l'augmentation plus grande des allocations familiales.

Dans l'exemple choisi (famille de 3 enfants dont la mère reste au foyer) le revenu salarial est déterminé compte tenu du montant des prestations familiales.

En 1938, une même famille percevait des allocations s'élevant à 450 francs par mois (1).

En Août 1951, le montant des allocations familiales et du salaire unique s'élève à Paris à 17.065 francs.

(1) La prime de la mère au foyer a été créée plus tard. Le taux légal des allocations était de 120 francs pour trois enfants. Toutefois, le montant exact variable par profession, était déterminé entre 36 et 40 par référence aux conventions collectives et aux arbitrages rendus pour les salaires. Le taux de 450 est devenu légal en Avril 1939. Il a été aligné en fait sur ceux réellement payés en 1938.

Regardez bien la bande d'envoi de ce CAHIER. Si vous y lisez : "Fin de votre Abonnement", renouvelez votre Abonnement au plus vite. Utilisez le Chèque Postal Paris 7743-48.

REVENU SALARIAL MENSUEL MOYEN
d'une famille de 3 enfants dans la région parisienne, y compris les
allocations familiales
comparé aux dépenses mensuelles indispensables.

CATEGORIE professionnelle du père	OCTOBRE 1938							AOÛT 1951						
	I	II				III		I	II				III	
		H	M	A.F.	Total	+	-		H	M	A.F.	Total	+	-
Man œuvre	3787,2	7,8	1306,5	450	1756,5		2030,7	78165	94	17672	17065	34747		43418
Ouvrier spécialisé	3787,2	9,75	1591,6	450	2041,6		1745,6	78165	109	20492	17065	37557		40608
Ouvrier qualifié	3787,2	10,90	1868,4	450	2318,4		1468,8	78165	124	23312	17065	40377		38788

I - Dépenses mensuelles indispensables déterminées en partant du budget-type, majoré des coefficients prévus par l'Institut de Statistique d'OXFORD.

II - Salaires : H. horaire brut; M : mensuel net (déduction faite des retenues sociales et fiscales) A.F. : montant mensuel des allocations familiales.

III - Différence en plus ou en moins entre le salaire net et le montant du budget-type.

CATEGORIE professionnelle du père	Pouvoirs d'achat comparés budget-type majoré =100 %		Niveau de vie comparé	
	1938	1951	1938	1951
Manoeuvre	34,4 %	44,4 %	100	129
Ouvrier spécialisé	42 %	47,1 %	100	112,1
Ouvrier qualifié	49,3 %	51,6 %	100	104,6

Ces deux tableaux mériteraient d'être longuement commentés. Nous ne dégagerons que les lignes essentielles.

Le pouvoir d'achat d'une famille de 5 personnes se situe évidemment bien au-dessous de celui du célibataire, encore que l'instrument de mesure adopté soit plutôt un idéal à atteindre qu'une réalité immédiate.

La définition des pères de famille, ces "aventuriers modernes" prend ici tout son sens.

Cependant, on voit que le système de compensation des allocations familiales a permis à peu de chose près, le maintien du niveau de vie, certes terriblement bas des familles par rapport à 1938. Le manoeuvre ordinaire l'a même pour sa part amélioré assez sensiblement.

Mais, n'est-ce pas la démonstration éclatante de ce que nous proposons à savoir, que le salaire direct doit nécessairement couvrir les besoins d'une famille de trois personnes au moins.

Les mesures de compensation, pour si outrées qu'elles soient, ne suffisent pas pour assurer un niveau de vie décent et ce, d'autant plus qu'elles se font au détriment de la rémunération directe.

Dans le cas beaucoup plus fréquent, d'une famille de trois personnes, dans laquelle la femme travaille comme le père, nous prendrons les exemples les plus répandus.

REVENU SALARIAT MENSUEL MOYEN
d'une famille avec un enfant de 10 ans (le père et la mère travaillant)
comparé aux dépenses mensuelles indispensables

CATEGORIES PROFESSIONNELLES	OCTOBRE 1938							AOÛT 1951						
	I	II			III Total	IV		I	II			III Total	IV	
		H	M	AF		+	-		H	M	AF		+	-
Père ouvrier spécialisé	)	9,75	1686,75						109	21800				
Mère ouvrière spécialisée	)2801,5	7,10	1228,30	75	2849,45	47,95		57820	101	20200		39050		18770
Père ouvrier qualifié	)	11,40	1972,20						124	24800				
Mère ouvrière spécialisée	)2801,5	7,10	1228,30	75	3218,50	417			101	20200		41620		16200

I - Dépenses mensuelles indispensables déterminées en partant du budget-type majoré des coefficients prévus par l'Institut de Statistique d'Oxford.

II - Salaires : H = Horaire brut; M = mensuel brut; AF = allocations familiales

III - Total : revenu salarial net déduction faite des retenues sociales et fiscales.

IV - Différence en plus ou en moins entre le revenu salarial et le montant du budget-type.

CATEGORIES PROFESSIONNELLES	Pouvoirs d'achat comparés Budget-type 100 %		Niveaux de vie comparés Base 100 = 1938	
	1938	1951	1938	1951
Père ouvrier spécialisé Mère ouvrière spécialisée	101,6 %	67,5 %	100	66,4
Père ouvrier qualifié Mère ouvrière spécialisée	114,8 %	71,9 %	100	62,6

Le premier cas vise un ménage où le père et la mère travaillent comme ouvriers spécialisés.

Dans le deuxième cas, le père est ouvrier qualifié, la mère ouvrière spécialisée.

En 1938, ce ménage aurait perçu une allocation de 75 frs par mois pour un enfant (1).

En 1951 la législation ayant été modifiée dans le sens nataliste, l'enfant de plus de 5 ans n'ouvre plus droit aux allocations familiales.

Il ressort nettement des tableaux comparatifs visant ces catégories de travailleurs que par rapport à 1938, malgré les deux paies rentrant dans le ménage, le pouvoir d'achat a baissé fortement et que le niveau de vie se trouve réduit de près de moitié.

Ces constatations comme dans le cas du célibataire confirment la détérioration du salaire direct.

Le rappel de nos commentaires précédents ne nous semble pas nécessaire.

°
° °

Pour terminer cette étude à la fois trop longue et cependant insuffisamment développée, il convient de se référer à un document officiel établissant les comptes du pays pour 1950.

(1) Nous rappelons ce qui a été dit déjà à ce sujet. En 1938, le taux légal pour un enfant était de 30 francs par mois. Pratiquement ce montant s'élevait à 75 francs.

Les revenus disponibles des salariés s'élèveraient à environ 4.000 milliards.

La valeur des services et biens de consommation (au prix du marché) serait de 7.600 milliards.

Les services et biens de consommation que les revenus salariaux (salaires directs, affectés et différés) permettent d'acquérir représentent 52 % de la production commercialisée.

Or, nous avons vu que les salariés sont au nombre d'environ 12 millions, c'est-à-dire près de 60 % de la population active. Le décalage est une fois de plus très net.

La formule de la juste répartition du revenu national n'est pas toujours perceptible aux adhérents des organisations syndicales. Ils sentent toutefois, inconsciemment avec beaucoup de justesse tout ce que la nouvelle formule de la productivité contient de fallacieux.

Tant que les injustices criantes que nous avons soulignées subsisteront, tant que les augmentations de salaires ne seront pas des augmentations réelles et non un simple transfert du salaire direct au salaire social ou inversement, tant qu'on ne concevra un relèvement du niveau de vie qu'à travers un changement réactionnaire du genre de vie (prolongation de la durée du travail, démantèlement des lois sociales), il sera inutile de parler de productivité aux travailleurs.

L'application de cette formule viendra après une nette amélioration réelle des revenus salariaux.

-:-:-:-:-

Conférences sur la Sécurité Sociale au Centre d'Education Ouvrière, le lundi à 19 heures

- 12 Novembre : Généralités et historique (1 conférence) par M. MICHEL
- 19 et 26 Novembre : La Maladie et la Maternité (2 conférences) par M. APPEL.
- 3 Décembre : La longue Maladie et l'Invalidité (1 conférence) par M. APPEL.
- 10 et 17 Décembre : La Vieillesse (2 conférences) par M. DEGAS.
- 7 et 14 Janvier : Les Accidents du Travail et la prévention des Accidents (2 conférences) par M. SIMONET.
- 21 Janvier : L'action sanitaire sociale (1 conférence) par M. DE GROOTE.
- 28 Janvier : La Mutualité (1 conférence) par M. DEGAS.
- 4 Février : L'action sociale (1 conférence) par Mme GIRARD.
- 11 et 18 Février : Les Allocations Familiales (2 conférences) par M. LEBEL.

LA SEMAINE D'ETUDES DE LA C.I.S.L. AU TYROL

=====

par M. VASSIL.

Un de nos jeunes camarades métallurgiste de la Région Parisienne, qui fut l'un de nos deux délégués à cette seconde Ecole d'Eté de la C.I.S.L. (La première avait eu lieu à Paris au printemps), nous envoie ses "impressions" de participant à une semaine vraiment internationale. Nous avons plaisir à la mettre sous les yeux de nos lecteurs, et nous espérons, comme il nous l'a promis, qu'il complètera ce premier article par quelques études plus détaillées.

Venus de Treize pays différents, une quarantaine de militants syndicalistes ont suivi le second cours d'été organisé par la C.I.S.L. Ses différents exposés devaient permettre aux auditeurs d'avoir une vue d'ensemble de la situation actuelle du mouvement syndical international.

G. DE LUYNCK brosse à grands traits les responsabilités du mouvement syndical dans une société en évolution. Le chômage massif engendré par la crise économique de 1933 a influencé profondément l'attitude syndicale devant les problèmes nationaux et internationaux. La politique du plein emploi est devenue un des objectifs principaux du mouvement syndical, mais comme celle-ci dans chaque pays dépend de la politique économique des pays avec lesquels il entretient des relations économiques suivies, elle implique de plus en plus l'intervention gouvernementale dans le fonctionnement du système capitaliste. Le mouvement syndical veut contrôler toute politique de plein emploi : il demande donc sa représentation dans tous les organismes où cette politique est élaborée. Les responsabilités sociales et économiques du mouvement syndical deviennent ainsi un fait acquis. Mais, ni sur le plan national ni sur le plan international, nos mouvements n'ont établi un plan général pour arriver à remplacer le système capitaliste par un autre système économique. C'est le cadre historique qui a influencé l'action syndicale.

Alfred BRAUNTHAL fait ensuite le point de la situation économique. La classification entre pays capitaliste et pays socialiste n'a plus de sens. Pour le syndicalisme libre, le choix de critère politique n'est pas moins, mais plus important que celui de critère purement économique, dès que l'on veut obtenir une classification. A ce point de vue, on se trouve à l'heure actuelle en face de systèmes économiques totalitaires ou démocratiques. Le régime stalinien qui n'a de

communiste que le nom, est le représentant le plus typique de systèmes économiques totalitaires. Les pays Scandinaves et la Grande Bretagne avec leurs économies planifiées et leurs économies libres, sont les exemples classiques des systèmes du second type.

Fritz FRICKE et Rose ETIENNE illustrent les exposés précédents. Le premier montre les réactions ouvrières en face de l'évolution de l'organisation patronale. Notre camarade Rose ETIENNE, tout en donnant un aperçu de la situation économique et sociale en France, indique à son tour les différents organismes auxquels les travailleurs sont appelés à participer.

Des exposés sur la situation des différents pays représentés illustrent davantage les problèmes débattus.

Piet De VRIES explique ce qu'est l'O.I.T., successeur du B.I.T. et en voyant son fonctionnement, nous comprenons les lenteurs de ses travaux.

Hans GOTTFURCHT retrace l'histoire du mouvement syndical international que J.H. OLDENBROEK complète en résumant les activités de la C.I.S.L. depuis sa création.

Par les connaissances qu'ils permettent d'acquérir, par les contacts qu'ils permettent de nouer, ces cours d'été ne sont pas inutiles. Seules les rencontres internationales permettront aux militants d'acquérir une mentalité réellement internationale. Cette première expérience de la C.I.S.L. doit être poursuivie et amplifiée avec l'appui des syndicats professionnels. Il appartient aux centrales syndicales de préparer le maximum de syndicalistes à ce genre de rencontres. Il appartient aux responsables de la C.I.S.L. de faire connaître à l'ensemble des travailleurs libres ses réalisations. Devant la propagande totalitaire qui abuse les masses ouvrières, il est nécessaire que la force réelle de la C.I.S.L. apparaisse plus clairement aux yeux des travailleurs.

Vouloir définir, à l'heure actuelle, une doctrine unique, serait illusoire. Les mouvements syndicaux subissent les influences des conditions économiques et sociales des pays dans lesquels ils sont. Mais malgré les divergences nous pouvons dégager une ligne générale. L'intégration du mouvement syndical dans la nation est un fait acquis. Que cela soit par la cogestion, par les conseils d'entreprises, par les comités d'entreprises, la question de la gestion de l'économie par les travailleurs est posée. Quelle sera-t-elle? Cela dépendra des travailleurs et du mouvement syndical, de son effort d'éducation. Le problème essentiel étant de donner au plus grand nombre de travailleurs les connaissances indispensables qui leur permettront de dégager un ordre social nouveau tout en sauvegardant leurs libertés.

